

AVIS PUBLIC

AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière que lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le 2 novembre à 19h00, au centre communautaire, au 520, chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc, il sera statué sur onze (11) demandes d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots numéro **4 659 171 et 4 659 815** du cadastre du Québec, portant le matricule **4663-33-5279** situé au 641 chemin du lac Goulet.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **4 658 724** du cadastre du Québec, portant le matricule **4351-92-1334** situé au 653 chemin des Pionniers.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **4 658 795** du cadastre du Québec, portant le matricule **4460-39-4058** situé au 910 chemin des Pionniers.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **4 658 796** du cadastre du Québec, portant le matricule **4460-44-9932** situé au 1100 chemin Bruno-Lord.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **4 658 779** du cadastre du Québec, portant le matricule **4460-26-4941** situé au 1190 chemin Bruno-Lord.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **4 658 769** du cadastre du Québec, portant le matricule **4460-18-3644** situé au 1260 chemin Bruno-Lord.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **5 201 790** du cadastre du Québec, portant le matricule **4659-03-6732** situé au 1751 chemin des Mésanges.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **4 658 902** du cadastre du Québec, portant le matricule **4650-73-7337** situé au 1782 chemin de la Presqu'île.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots numéro **4 660 063 et 5 755 016** du cadastre du Québec, portant le matricule **4459-96-4189** situé au 2430 chemin de la Presqu'île.

NATURE ET EFFETS DES DEMANDES : Les demandes d'autorisation de l'usage conditionnel de résidence de tourisme ont pour objet de permettre, selon les dispositions du *Règlement numéro 2013-112 relatif aux usages conditionnels* et du *Règlement de zonage numéro 106*, l'exercice de l'usage résidence de tourisme à l'égard des immeubles précités.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 7.2 du *Règlement numéro 2013-112 relatif aux usages conditionnels*.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes d'autorisation lors de l'assemblée du 2 novembre 2020.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce quinzième jour du mois d'octobre deux mille vingt.



Valérie Bergeron, CPA, CA

Directrice générale et Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière que lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le 2 novembre à 19h00, au centre communautaire, au 520, chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc, il sera statué sur onze (11) demandes d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots numéro **4 659 171 et 4 659 815** du cadastre du Québec, portant le matricule **4663-33-5279** situé au 641 chemin du lac Goulet.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **4 658 724** du cadastre du Québec, portant le matricule **4351-92-1334** situé au 653 chemin des Pionniers.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **4 658 795** du cadastre du Québec, portant le matricule **4460-39-4058** situé au 910 chemin des Pionniers.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **4 658 796** du cadastre du Québec, portant le matricule **4460-44-9932** situé au 1100 chemin Bruno-Lord.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **4 658 779** du cadastre du Québec, portant le matricule **4460-26-4941** situé au 1190 chemin Bruno-Lord.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **4 658 769** du cadastre du Québec, portant le matricule **4460-18-3644** situé au 1260 chemin Bruno-Lord.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **5 201 790** du cadastre du Québec, portant le matricule **4659-03-6732** situé au 1751 chemin des Mésanges.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **4 658 902** du cadastre du Québec, portant le matricule **4650-73-7337** situé au 1782 chemin de la Presqu'île.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots numéro **4 660 063 et 5 755 016** du cadastre du Québec, portant le matricule **4459-96-4189** situé au 2430 chemin de la Presqu'île.

NATURE ET EFFETS DES DEMANDES : Les demandes d'autorisation de l'usage conditionnel de résidence de tourisme ont pour objet de permettre, selon les dispositions du *Règlement numéro 2013-112 relatif aux usages conditionnels* et du *Règlement de zonage numéro 106*, l'exercice de l'usage résidence de tourisme à l'égard des immeubles précités.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 7.2 du *Règlement numéro 2013-112 relatif aux usages conditionnels*.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes d'autorisation lors de l'assemblée du 2 novembre 2020.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce quinzième jour du mois d'octobre deux mille vingt.



Valérie Bergeron, CPA, CA

Directrice générale et Secrétaire-trésorière